

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2008
COMPTE RENDU

Ouverture de séance : 19 h 30

Etaient présents : les membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. Michel CALLOCH, Mohamed GHARNIT, Mmes Marie-Claude DOILLON, Martine BAVARD, Dominique CAYLA, Katy HORBACH, M. Jérôme FAIVRE, Mmes Stéphanie VANDENBERGHE, Séverine MOREL et M. André VIEILLE avaient délégué respectivement leur mandat à MM. Michel RAISON, Frédéric BURGHARD, Didier HUA, Mmes Fabienne DELOULE, Roselyne DECHILLY, Béatrice LEPAGNEY, MM. Claude FRERE, Maxime FAYE, Alain LARRIERE et Mme Khadija KOUZOUZ.

I – FONCTIONNEMENT GENERAL

A. Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a désigné, **à l'unanimité**, Mme Béatrice LEPAGNEY comme secrétaire de séance et le Directeur Général des Services comme secrétaire auxiliaire.

B. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 30 juin 2008 : Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le compte rendu de la séance en date du 30 juin 2008 a été affiché dans la huitaine et distribué aux élus municipaux le 7 juillet 2008. Le Conseil Municipal a approuvé le PV de séance **à l'unanimité**.

C. Décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales : Le Conseil Municipal a précédemment accordé toutes délégations au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Par application de l'article L.2122-23, il a été tenu informé de ces délégations. Elles sont les suivantes :

- Décision n° 2008-46 du 02.06.08 : fourniture et mise en place de conduites pré-isolées en vue de l'installation d'un système de chauffage à la Basilique par l'entreprise Pateu Robert, d'un montant de 7 684,74 € HT, soit 9 190,95 € TTC qui seront pris en charge par la Ville,
- Décision n° 2008-47 du 10.06.08 : passation d'une convention de dépôt et de prêt de matériel passée entre l'Education Nationale, l'école élémentaire du Bois de la Dame et la commune pour un enfant handicapé scolarisé dans cette école,
- Décision n° 2008-48 du 11.06.08 : contrat de ligne de trésorerie de 2 500 000 €, d'une durée de 365 jours, passé avec DEXIA CLF Banque, signé le 27.06.08, visa de la Sous-Préfecture du 01.07.08, taux en fonction du produit du marché Eonia et Euribor,
- Décision n° 2008-49 du 13.06.08 : passation d'une convention de stage,
- Décision n° 2008-50 du 24.06.08 : convention de mise à disposition à titre gratuit de la Basilique St Pierre au bénéfice de l'AEAM « La Petite Fugue » pour y donner des répétitions les 26 et 27 juin 2008,
- Décision n° 2008-51 du 19.06.08 : convention de mise à disposition à titre gratuit du Palais des Sports à l'occasion du spectacle organisé par la Compagnie Entr'Act du 30 juin au 4 juillet 2008,
- Décision n° 2008-53 du 25.06.08 : passation d'une convention avec le SIVU du collège et du gymnase de St Loup/Semouse pour la participation aux dépenses de fonctionnement des enfants fréquentant ces structures,

- Décision n° 2008-54 du 03.07.08 : passation d'un marché de fournitures courantes destinées aux services techniques municipaux concernant l'acquisition de matériels : 4 625,67 € HT pour des tondeuses et 1 515,06 € HT pour des souffleurs,
- Décision n° 2008-55 du 04.07.08 : convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux de l'Ecole Départementale de Musique à l'Ensemble 440 afin d'organiser deux stages musicaux du 5 au 10 juillet 2008 et du 19 au 24 août 2008,
- Décision n° 2008-56 du 15.07.08 : convention passée entre la Ville et l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Breuchin et de la Hte Lanterne de Luxeuil-les-Bains (AAPPMA) afin de fixer les règles d'exploitation de la pêche sur les deux plans d'eau du lac des 7 Chevaux,
- Décision n° 2008-57 du 15.07.08 : bail à titre précaire, d'une durée maximum d'un an à compter du 1^{er} juillet 2008, entre la Ville et M. Marc BARREY, domicilié à Esboz Brest, pour un appartement communal à usage d'habitation sis à l'école maternelle du Stade à Luxeuil-les-Bains, dont le loyer sera de 200 €/mois,
- Décision n° 2008-58 du 15.07.08 : convention de mise à disposition à titre gratuit de la galerie de l'Espace Frichet sise 1, av. des Thermes à Luxeuil-les-Bains, pour une exposition de peintures du 16 au 25 juillet 2008,
- Décision n° 2008-59 du 17.07.08 : convention de mise à disposition à titre gracieux de la cour de l'école élémentaire du Stade au profit de l'ASL pour permettre le stationnement des visiteurs à l'occasion du match de football Sochaux/Metz se déroulant au stade municipal le 22 juillet 2008,
- Décision n° 2008-60 du 18.07.08 : convention de mise à disposition à titre gracieux du stade André Maroselli au profit de l'ASL à l'occasion du match de football Sochaux/Metz du 22 juillet 2008.

D. Règlement intérieur du Conseil Municipal : L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales fait obligation aux conseils municipaux des communes de 3 500 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivent leur élection. A cet effet, un projet de règlement intérieur a été remis à chacun des élus municipaux. Le Conseil Municipal a adopté ce règlement intérieur **à l'unanimité**

E. Représentants du personnel au Comité Technique Paritaire - Nombre de sièges : Après avis des syndicats consultés par courrier, compte tenu de l'effectif des agents relevant du Comité Technique Paritaire de la Mairie de Luxeuil-les-Bains au 1^{er} juillet 2008, il a été proposé de fixer le nombre des membres titulaires de chacun des deux collèges (représentants des élus et représentants des personnels) à 5 pour constituer un Comité Technique Paritaire de 10 membres titulaires. Le Conseil Municipal a accepté ces propositions **à l'unanimité**.

F. Subventions exceptionnelles :

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a autorisé le versement des subventions exceptionnelles suivantes :

DESCRIPTIF	PORTEUR	BUDGET TOTAL
Mise à disposition de véhicules anciens pour les manifestations du 14 juillet 2008	Association des Véhicules Militaires du Fort du Parmont	500 €
Frais de déplacements dans les différentes compétitions qualificatives pour le Championnat de France	Association « Boule Lyonnaise »	200 €

G. Modificatif : nombre de représentants au Conseil des droits et devoirs des familles : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'adjoindre un représentant de la Police Municipale, en l'occurrence le responsable de service ou son adjoint, en cas d'absence, au sein du Conseil des droits et devoirs des familles, au titre de sa compétence en matière de lutte contre la délinquance.

H. Affectation des tableaux au musée de la Tour des Echevins : conditions : Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, la mise à disposition du musée de la Tour des Echevins de quatre tableaux appartenant à la commune. Il s'agit des tableaux suivants :

- ADLER Jules « A mon ami châtelain, souvenir de l'été 1922 »
- ROZ André « Petit Pouce, 1934 »
- HILAIRE Camille « Cascade »
- FRESET Georges « Mauve et marguerites des Vosges Saônoises »

II – INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT

A. Programme pluriannuel des travaux d'assainissement 2006/2010 – Modification : Les modifications au programme pluriannuel des travaux d'assainissement 2006/2010 ont été approuvées à l'unanimité.

B. ORAC - Versement des aides prévues sur le programme de diagnostic d'entreprise : Dans le cadre de la convention ORAC, 3^{ème} tranche, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le reversement de la subvention FISAC d'un montant 1 120 € et de procéder au paiement de la subvention Ville d'un montant de 640 € à l'organisme consulaire concerné pour la réalisation de quatre nouveaux diagnostics d'entreprises.

III - QUESTIONS DIVERSES : Néant

IV - INFORMATIONS DIVERSES

A. Composition de la Commission communale des impôts directs : Le Conseil Municipal a pris connaissance de la composition de la Commission communale des impôts directs.

B. Vente de la maison Rimey à M. LANDWERLIN : Le Conseil Municipal a été informé de la concrétisation de la vente de la maison Rimey à M. LANDWERLIN pour un montant de 285 000 €.

C. Problèmes de sécurité : De nombreux vols ont été détectés sur la commune et en particulier dans les bâtiments communaux (mairie, CCAS, services techniques, centre social G. Taiclet, halte garderie « La Poussinière »...). Certaines interventions n'ont eu pour seul but que de dégrader les biens.

D. Développement économique : Un travail est engagé avec la CCPL ainsi que les collectivités adhérentes. C'est une action transversale qui ne peut aboutir qu'avec l'investissement de chacun.

E. Bulletin municipal : Ce dernier sera réalisé par un professionnel (M. Olivier VINCENT), tant dans la conception de la maquette et de la charte graphique, que dans la rédaction et la mise en page. Il sera financé en partie par la publicité. Le coût de cette prestation est de 3 900 € net.

F. Projet culturel : ouverture de la Galerie des Arts : La politique culturelle d'une ville est très importante et joue un rôle fondamental sur le tourisme, mais aussi sur le développement économique. Le premier groupe d'exposants était satisfait de sa fréquentation, d'où un projet d'activité culturelle en gestation sur la commune. La réflexion est engagée et prochainement la commission ad hoc se réunira.

G. Fleurissement : La commission chargée du fleurissement travaille dans le souci du développement durable, tant pour répondre aux contraintes de l'écologie, de la biodiversité et du coût. Chaque année, un thème de fleurissement sera choisi.

H. Marché de nuit : Mise en place du marché de nuit, avec le concours de l'Office de Tourisme, qui fonctionne tous les mardis soir de 17 h à 22 h. Le nouvel emplacement, sur les places Charles de Gaulle et Bad Wurzach, est positif.

Le marché hebdomadaire du samedi matin a repris un certain dynamisme, les commerçants et les clients apprécient la nouvelle organisation.

I. Place Saint-Pierre : Réouverture de la place Saint-Pierre le 7 août 2008.

J. Remerciements : Le Maire tient à remercier le travail accompli par les services techniques, ainsi que tous les élus et agents participant activement à la réussite des différentes festivités (Pluralies, 14 Juillet...).

K. Embauche : Embauche d'un directeur des services techniques le 1^{er} octobre 2008 : M. Alain KRIVANECK.

La séance a été levée à 21 h 35.

La Secrétaire de séance,

Le Député-Maire,

Béatrice LEPAGNEY

Michel RAISON